

Les suites lexicales composées de *have a* + nom éventuellement précédé d'un adjectif

Jean-Claude Souesme



Éditeur

Université Jean Moulin - Lyon 3

Édition électronique

URL : <http://lexis.revues.org/952>

DOI : [10.4000/lexis.952](https://doi.org/10.4000/lexis.952)

ISSN : 1951-6215

Référence électronique

Jean-Claude Souesme, « Les suites lexicales composées de *have a* + nom éventuellement précédé d'un adjectif », *Lexis* [En ligne], 9 | 2015, mis en ligne le 13 mai 2015, consulté le 01 octobre 2016.

URL : <http://lexis.revues.org/952> ; DOI : [10.4000/lexis.952](https://doi.org/10.4000/lexis.952)

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.



Lexis is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

Les suites lexicales composées de *have a* + nom éventuellement précédé d'un adjectif

Jean-Claude Souesme¹

Résumé

Dans cet article, nous souhaitons aborder la distinction qui doit être opérée sémantiquement entre *have a quick look*, et *have a strange look* par exemple, là où l'analyse morphologique considèrerait ces deux suites comme identiques car toutes deux constituées du verbe *have*, du même déterminant *a*, d'un adjectif et du même nom *look*. C'est donc l'énonciateur qui perçoit la différence entre valeur de processus dans un cas et valeur stative dans l'autre alors que nous sommes toujours en présence d'un référent du sujet animé humain; c'est le rôle du linguiste que de rechercher quels sont les éléments, lexicaux, contextuels ou situationnels, qui conduisent à la distinction qu'il convient d'établir. Nous serons ainsi amené à remettre en cause les catégorisations habituelles de « nom » et de « verbe » ; une approche énonciative nous fera aborder la question de la nominalisation de prédicats, discuter de la valeur d'indéfini pour le déterminant *a*, et étudier les contraintes qui pèsent sur les adjectifs pouvant figurer dans l'une ou l'autre des deux types de suites lexicales.

Mots-clés : prédicat nominalisé – notion prédicative – occurrence situationnelle – propriété différentielle – qualitatif

Abstract

This article aims to find out why *have a quick look* and *have a strange look* for instance have to be analyzed differently though they are quite similar from a morphological point of view. It is the linguist's task to point out which contextual elements favour one interpretation when the other is necessarily banned while in both cases the referent of the grammatical subject is a human being. Our enunciative approach will then lead us to question the validity of what is usually meant by such syntactic markers as "noun" and "indefinite article", and we shall discuss the nature of the adjectives that can be used when the *have a* phrase refers to a process or to a property of the subject.

Keywords: nominalized predicate – predicative notion – situational occurrence – differentiating property – qualitative value

¹ Université Nice Sophia Antipolis, France : jcsouesme@sfr.fr

Introduction

Nous ne nous intéresserons ici qu'aux emplois de *have a* + nom pour lesquels le référent du sujet est un animé humain. Une simple approche syntaxique ne permet pas de distinguer *Have a look* et *He has a strange look* par exemple, dans la mesure où l'on considèrera dans les deux cas que l'article *a* est le déterminant d'un nom *look*. Or *have a look* doit être rapproché du verbe *look* dont il est la forme dite périphrastique, alors que *He has a strange look* exprime une propriété d'un sujet. Il y a donc deux valeurs distinctes à attribuer à *have* : verbe de processus dans le premier cas, que l'on retrouve dans *have a shave* par exemple, et celle d'état dans le second, comme dans *have a cold*. Quand et pourquoi interprète-t-on ces suites ainsi ? Par ailleurs, même pris hors contexte, *have a quick look* et *have a severe look* renverront de nouveau *a priori* à des valeurs distinctes de *have*, alors que la distribution lexicale est identique. Nous serons donc amené à aborder la valeur des adjectifs pouvant figurer dans ces suites lexicales.

De plus, si *have a look* est à rapprocher du verbe *look*, peut-on affirmer que *look* est nécessairement un nom, sous prétexte qu'il est précédé du déterminant *a* ? Pourquoi alors rencontre-t-on *have a think* par exemple alors qu'existe le nom *thought* ? Comment se fait-il que l'on puisse dire *have a go*, ou bien encore *have a cry* – *cry* renvoyant ici à l'idée de « pleurer » et non de « crier » ? Peut-on considérer qu'il s'agit de véritables noms ou bien ce qu'on appelle en linguistique énonciative culiolienne des prédicats nominalisés ? Quelles sont les contraintes qui pèsent alors sur la nominalisation d'un prédicat ? Pourquoi peut-on dire *have a try*, mais pas **have an attempt* ? Pourquoi peut-on rencontrer *have a lie-down*, mais jamais **have a kneel-down* ? Comment se fait-il que l'on puisse dire *have a drink of whisky*, mais pas **have a drink of the whisky*, comme l'a noté A. Wierzbicka [1988] ?

C'est à toutes ces questions que doit logiquement répondre une analyse linguistique, questions qui sont évacuées lors d'une simple approche syntaxique. De fait, si l'on consulte les dictionnaires unilingues anglais les plus courants, ou français-anglais comme le Robert & Collins, on observe que ceux-ci se contentent d'une entrée supplémentaire pour *say* en tant que nom, comme dans *have a say* par exemple. Autrement dit, ils se limitent à l'observation de la présence du déterminant pour considérer *say* comme nom.

1. Insuffisance de la catégorisation syntaxique de NOM

La simple catégorisation en nom nous paraît inadéquate lorsque l'on pense à *have a lie-down* par exemple. Bien que *lie-down* occupe la place d'un nom à la suite de *have* et qu'il soit précédé de l'article *a*, *lie* conserve des propriétés verbales puisqu'il est suivi de la particule adverbiale *down* et forme ainsi ce qu'on a coutume d'appeler *verbal phrase*. De même *look* peut être suivi de la particule adverbiale *out* et occuper néanmoins la place du syntagme nominal à la suite de *have a* :

(1) *Please ... have a look out if you get out anywhere tonight watching people when they're together just watch them any ideas that you have tomorrow we'll start off with the first ten minutes just going over some of the things we talked about this evening.*
[JND 562]²

² Les références entre crochets figurant dans cet article sont celles d'exemples tirés du BNC.

De la même façon, *have a look* peut être suivi de *at something* – ce qui révèle la propriété verbale de *look*, puisqu'il est suivi cette fois de la préposition *at*. Nous avons rencontré également *look through* dans : *Let's have a look through the window*. De même, *have a look* peut être suivi de la préposition *for* :

(2) "*haven't got, but I shall have a look for that.*" [FXR615]

Nous pourrions prendre bien d'autres exemples comme *have a chat*, *have a smoke*, *have a sleep*. Sommes-nous bien en présence de noms? S'il s'agissait de simples noms comme l'indiquent les dictionnaires, comment se fait-il qu'ils ne soient pas pluralisables? De fait, on ne peut pas dire **Have two looks at it*, pas plus que l'on ne peut dire **Have two, three says*.

L'approche énonciative culiolienne devrait nous permettre de considérer qu'il s'agit bien de prédicats nominalisés à distinguer des noms à proprement parler, même s'ils possèdent de fait des propriétés généralement attribuées aux noms.

Pour cela, il semble nécessaire de rappeler ce que A. Culioli entend par notion prédicative. Nous reprendrons la définition qu'en donnent J. & H. Chuquet et E. Gilbert dans le *Glossaire français-anglais de terminologie linguistique du SIL*³ :

Systeme complexe de representation structurant des propriétés physico-culturelles d'ordre cognitif. La notion, antérieure à la catégorisation en mots, est un générateur d'unités lexicales. Généralement représentée entre deux barres de Scheffer (slashes), par exemple /chat/, la notion est un prédicable (« être chat », « avoir la propriété chat ») uniquement défini en intension. Au-delà d'une certaine stabilité indispensable à la communication, les notions ne sont pas totalement figées, mais sont au contraire dynamiques et varient d'individu à individu, mais aussi de situation à situation. Une notion n'est appréhendable qu'au travers de ses occurrences, phénoménales et énonciatives.

Dans le cadre de la théorie de l'énonciation, on considère en effet qu'une notion prédicative ne devient nom ou verbe que lorsqu'elle est mise en relation avec d'autres notions formant ainsi une relation prédicative, selon la place qu'elle occupe à l'intérieur d'un triplet de notions. C'est ce qui explique que nous puissions trouver assez couramment au niveau lexical un terme comme *fish* ou *smoke* aussi bien en position nominale qu'en position verbale, pour ne prendre que ces deux exemples.

Ceci n'est pas spécifique de l'anglais puisqu'en français également, il est possible de rencontrer des verbes comme « boire » et « manger » en position nominale précédés du déterminant « le » dans l'expression : « en perdre le boire et le manger ». De la même façon, le terme « déjeuner » peut aussi bien être utilisé comme nom ou comme verbe.

Une approche purement syntaxique ou lexicale est donc insuffisante dans la mesure où elle ne distingue pas le nom du prédicat nominalisé homomorphe qui peut parfois figurer à la suite de *have*. Nous pouvons effectivement constituer un tableau composé de deux classes paradigmatiques, en proposant d'y faire figurer des processus d'un côté et des états de l'autre :

(3) *Let's have a look through the window* *Ian doesn't like his teacher because he has a severe look.*

"Come on, have a cough. You'll feel better *"John must stay in bed. He has a nasty*

³ Voir référence du site internet en bibliographie.

<i>then."</i>	<i>cough."</i>
<i>"Strange flower. Have a smell."</i>	<i>"I know this flower. It has a sweet smell."</i>
<i>"This cake is delicious. Have a taste of it."</i>	<i>"Canned soups are usually good but this one has a strange taste."</i>
<i>"Come on. Have a drink. This syrup is not that bad!"</i>	<i>"You need a tonic. I have a strong drink in my cupboard. Works wonders you know."</i>
<i>"Come on. Have a smile. Nobody's hurt."</i>	<i>"She's not really nice but she has a charming smile."</i>
<i>"You shouldn't be in a stew. Come on. Have a laugh!"</i>	<i>"He's intelligent, but he has a stupid laugh."</i>

Le contexte permet à lui seul de considérer *have* comme verbe de processus dans la colonne de gauche : l'emploi de l'impératif établit une relation inter-subjective, l'énonciateur invitant le co-énonciateur à valider un procès. De même, lors d'un récit au prétérit relatant une série d'événements, le contexte ne laisse aucune ambiguïté concernant la nature d'un procès introduit par *have a* :

(4) *He went up the stairs between two war Jewish women. Up above he went into a bar and had a drink of whisky.* (emprunté à A. Wierzbicka, 1988)

La présence de la conjonction de coordination *and* nous porte naturellement à associer un second verbe de processus à *went into a bar*.

Nous pouvons donc dire que par définition, la forme périphrastique renvoie globalement à un processus, tout comme la base verbale correspondante, et le sujet de l'énoncé en est nécessairement l'originaire⁴.

Dans la seconde colonne, au contraire, l'emploi du présent simple nous conduit à interpréter le procès comme ayant valeur stative. Le contexte, avec ses marqueurs temps, aspect, modalité, apparaîtrait ainsi comme l'élément discriminant nous permettant de différencier le prédicat nominalisé du nom. Il faut cependant faire figurer dans la seconde colonne divers exemples d'énoncés à l'impératif, comme *have a nice trip/time*, ou encore *have a wonderful day*. Le référent du sujet de l'énoncé ne peut pas, là non plus, être à l'origine de l'événement, car il ne peut s'agir d'un événement d'origine volontaire. L'énonciateur se contente d'énoncer un souhait, et non un conseil ou un ordre comme dans le cas des prédicats nominalisés ; ainsi, en disant *have a wonderful day*, il souhaite seulement que son co-énonciateur parvienne à atteindre l'état résultant de l'occurrence de *a wonderful day*, autrement dit, il espère qu'il vivra des instants on ne peut plus agréables.

C'est donc la valeur de *have* qu'il convient de réexaminer également puisque nous sommes conduit à parler pour cette seconde série d'emplois de *have a* d'états du référent du sujet.

⁴ Cf. « originaire d'un procès », in J. Guillemin-Flescher [1981].

2. Mise en cause de la notion de possession pour HAVE

Nous avons déjà eu l'occasion de montrer que, lors des emplois de formes périphrastiques, il ne s'agissait pas seulement de considérer les procès sur le plan événementiel pur comme avec la base verbale seule, mais de prendre en considération l'aspect qualitatif qu'implique la réalisation du procès sur l'état du référent du sujet⁵. C'est la valeur qualitative (QLT) qui est prépondérante, et non plus la valeur quantitative (QNT)⁶. Si l'on considère maintenant les emplois figurant dans la seconde colonne de notre tableau, les structures en *have a* correspondent à des états du sujet. La proposition de Benveniste paraît donc à nouveau pertinente. Ceci nous oblige à ne plus considérer *have* comme verbe marquant une quelconque possession du référent du sujet de l'énoncé, mais comme marqueur d'une altérité qualitative de ce sujet, ou encore d'une propriété différentielle.

Le nom figurant à la suite de *have a* dans les contextes d'état du référent du sujet peut appartenir à la catégorie du discontinu, comme *referendum*, ou encore *choice*, mais également à celle du continu dense, comme *temperature*, ce qui *a priori* semble une anomalie dans la mesure où l'on ne peut pas dénombrer d'occurrences. Par ailleurs, *have* ne peut être suivi du déterminant *the*, là où nous devons employer l'article défini en français lors de la traduction de :

(5) *We did not have a choice.*

ainsi que dans cet autre exemple :

(6) *Yet taxpayers have a right to know how their money is spent, in farming as in any other public activity.* [B75 1613]

Ceci nous oblige à réfléchir sur le concept grammatical d'article indéfini.

3. Analyse du déterminant *a*

3.1. Mise en cause de la valeur d'indéfini du déterminant *a*

Si nous considérons maintenant l'article *a*, là aussi des problèmes se posent.

- Lors de la valeur de verbe de processus pour *have*, comment se fait-il qu'on ne puisse ni dénombrer ni pluraliser et passer par exemple de *Let's have a drink* à *?Let's have drinks*, alors que l'on peut fort bien dire *let's have another drink, shall we ?*

⁵ Cf. J.C. Souesme [2006]. Nous rejoignons sur ce point la position de E. Benveniste [1986] concernant le verbe « avoir » à propos duquel il a posé la valeur « état de l'ayant » pour définir ce verbe linguistiquement, comme forme duale de « être ».

⁶ Dans le cadre de la Théorie des Opérations Énonciatives de A. Culioli, QNT₂ (= quantification) concerne l'ancrage spatio-temporel de l'occurrence d'une notion, donc son existence dans une situation de référence donnée [Sit₂] (d'où la présence du chiffre 2 figurant en indice à la suite de QNT). QLT₂ (= qualification) se rapporte à sa nature, ses propriétés/qualités, telles que perçues subjectivement par le sujet-énonciateur dans la situation en question. De plus amples explications théoriques sont disponibles sur le site : http://www-01.sil.org/linguistics/glossary_fe/defs/TOEFr.asp

- Dans le cas des verbes d'état, on ne peut pas dénombrer non plus. Si l'on peut dire *he has a stupid laugh*, on ne pourra pas dire **he has stupid laughs* au profit de *He laughs stupidly*.

- Peut-on véritablement parler d'article indéfini pour *a* dans *have a temperature*? Comment se fait-il que l'on puisse utiliser un article dit indéfini devant ce terme relevant de l'indénombrable?

- Pourquoi doit-on nécessairement employer cet article *a* dans *have a majority* ou encore *have a choice*, là où le français emploie l'article défini?

La description syntaxique de ces suites demeure insuffisante en ce qui concerne la simple définition de *a* comme article indéfini. Lors d'une description morphologique, on mentionne naturellement que le pluriel de *a drink* est *drinks*, précédé de l'article \emptyset . Or dans le cas des prédicats nominalisés à la suite de *have*, l'emploi de *a* est systématique et l'on ne peut pluraliser les occurrences du procès. En effet, bien qu'une seconde occurrence du procès *drink* soit envisageable (cf. *have another drink*), il est impossible de dénombrer des occurrences de la notion */drink/*: **Come and have one/ \emptyset drink[s]*. Cela rappelle ce qu'indique le *Longman Dictionary of Contemporary English* à propos de noms comme *rain* « that are special singular nouns and can be used with *a* or *an* but not with *one* », et qui s'appliquerait donc ici également. Autrement dit, nous serions de nouveau face à « a special singular noun »... Cette position n'est pas tenable. C'est donc du côté de l'article *a* que nous devons tourner notre réflexion, puisque, à l'inverse de *rain*, qui appartient à la catégorie du continu dense, selon la terminologie de Culioli, *drink* est un terme appartenant à la catégorie du discontinu, pour lequel la quantification ne pose d'ordinaire aucun problème. Il nous faut donc revenir sur la définition classique du déterminant *a* comme article dit indéfini. Nous nous appuyerons ici sur les travaux de C. Charreyre [1999] qui a montré que *A* pose la construction, l'existence d'une occurrence d'une notion prédicative dans une situation donnée; il ne s'agit que d'une simple « quantifiabilisation de la notion », précise-t-elle, il n'y a pas encore quantification; on ne peut ainsi quantifier les occurrences d'un prédicat; et c'est effectivement le cas pour les exemples en *have a + PN* qui font l'objet de cette étude.

Pour C. Charreyre, le singulier, marqué par *a*, renvoie à du qualitatif homogène, c'est-à-dire que l'on procède à l'extraction d'une occurrence quelconque de la notion⁷. Toute occurrence est considérée comme qualitativement identique à toute autre. Par suite, l'emploi de *a* dans la forme périphrastique *have a + prédicat nominalisé* implique que l'occurrence du procès, bien que repérée situationnellement et temporellement, avec ses propres coordonnées énonciatives donc, doit être envisagée sur le plan qualitatif, et non quantitatif⁸.

Toutefois, la pluralisation, bien que rare, n'est pas absolument impossible: il suffit seulement d'envisager plusieurs occurrences de la notion ayant chacune des coordonnées énonciatives distinctes. C'est le cas lors de l'emploi de *used to* comme dans l'énoncé suivant:

(7) *If you wanted to have a smoke – we used to have smokes: we weren't angels by any means – you had to get into a shop doorway, put your cigarette in your mouth, strike a*

⁷ Il est singulier qu'en français, l'expression « un coup » ajoutée à la suite d'un verbe semble correspondre à cette idée d'occurrence de la notion, comme dans « boire un coup » par exemple, ou encore « jeter un coup d'œil ». André Gauthier nous avait précisément fait part de cette constatation qui nous avait permis de progresser dans notre recherche.

⁸ Nous retrouvons sous une autre forme ce que C. Douay [2000] dit de l'article *a* qui, selon elle, permet de référencer le nom.

match, shield it with your hand, and then blow the match out and then your hand would go up your sleeve. [B24 624 A. T.]

Il semblerait que l'on touche là à un trait discriminant de l'emploi de *a* devant un prédicat nominalisé. C'est de fait la différence fondamentale avec *one* qui, en tant que marqueur du dénombrement, permet l'accès à la quantification; et lors de l'emploi de *one*, le problème ne se pose plus de savoir si nous sommes ou non en présence d'un prédicat nominalisé. La quantification étant possible, nous avons indiscutablement affaire à un nom, et l'on pourra dire *He had one drink, two drinks*, ou bien encore *several drinks* si l'on veut renvoyer à la consommation d'une boisson particulière ou de boissons différentes.

3.2. L'emploi du déterminant *a* n'est pas un élément discriminant

Le problème, à ce stade de notre recherche, est que l'impossibilité de dénombrer observée dans le cas des prédicats nominalisés se vérifie tout autant dans des structures en *have a* suivies d'un nom appartenant à la catégorie du continu dense ou compact. Ainsi, *have a cold, have a temperature, have a headache* ne sont pas susceptibles de dénombrement. Cependant, comme dans le cas des prédicats nominalisés, cela ne signifie pas pour autant que le pluriel ne soit pas acceptable. Il est en effet possible de dire :

(8) *And I have headaches it just goes on and on.*

par exemple, de la même façon que nous avons *we used to have smokes* dans l'exemple précédent. Il s'agit à nouveau d'occurrences d'une notion dans une (ou plusieurs) situation(s) donnée(s), chacune étant munie de ses propres coordonnées énonciatives. Nous sommes en présence d'états momentanés du sujet dans des situations spécifiques : être enrhumé, être fiévreux, être souffrant. Ainsi, l'emploi du déterminant *a* ne constitue nullement un critère discriminant pour distinguer le nom du prédicat nominalisé.

4. Valeurs de l'adjectif

Quant à l'adjectif, comment se fait-il qu'il puisse être facultatif dans certains cas, et obligatoire dans d'autres, sous peine de rendre l'énoncé irrecevable? Quels types d'adjectifs peut-on utiliser selon que le verbe *have* est interprété comme verbe d'état ou verbe de processus? Pourquoi, par exemple, même donnés hors contexte, *have a quick look* est à rapprocher de *look quickly*, et *have a strange look* est spontanément considéré comme verbe d'état?

On pourrait raisonnablement penser que la présence d'un adjectif ainsi que sa nature permettent de jouer le rôle de discriminant, puisque dans le cas d'un prédicat nominalisé, l'adjectif ne peut avoir qu'une valeur adverbiale modifiant ainsi la nature du procès⁹. Par exemple, *have a quick look* employé à l'impératif ou en contexte passé dans *he had a quick look*, même donné hors contexte, est immédiatement perçu comme forme périphrastique construite sur *look*; elle ne peut être rapprochée de *he has/had a nasty look*. La nature de l'adjectif permet donc d'interpréter la structure comme forme périphrastique ou non.

⁹ Cf. Souesme [2007].

4.1. Emplois d'un adjectif lorsque *have* a sa valeur de verbe d'état

Lors des emplois de *have* comme verbe d'état, au présent en situation spécifique ou en contexte générique, l'adjectif associé au nom qui suit conserve sa valeur qualitative classique : il confère au nom ainsi qualifié une propriété particulière, différentielle, comme dans *he has a nasty look* par exemple. C'est précisément la présence de cet adjectif qui permet l'emploi de l'article indéfini comme déterminant, ce qui n'est pas sans rappeler son emploi devant des noms appartenant à la catégorie du continu dense ou du continu compact. Rappelons ici la possibilité de considérer des occurrences de *a mellow/fruitful/sparkling wine*, tout comme de *a gentle/heavy rain*, ou encore *a great courage*. C'est l'adjonction à *rain* de l'adjectif *gentle*, par exemple, qui permet de créer une sous-classe de *rain*, donc d'extraire un type, et cette extraction est rendue par l'article *a*. Nous n'avons donc pas affaire à des « special nouns » comme l'indique par exemple le *Longman Dictionary of Contemporary English*. De la même façon, dans le cas de *he has a nasty look*, c'est l'adjectif qui, en conférant une propriété différentielle au nom, rend possible l'emploi de l'article indéfini. La présence de l'adjectif permet ainsi de désigner un état particulier ou une propriété spécifique d'un sujet. On ne peut donc pas dire :

(9) **Ian doesn't like his teacher because he has a look.*

car toute personne a un regard ; il convient donc de préciser en quoi le regard du professeur fait que Ian ne l'apprécie pas, grâce à l'ajout d'un adjectif comme *nasty*. Cela est encore plus évident si l'on considère : *he has a vicious tongue*, alors que la phrase **he has a tongue*, bien que grammaticalement correcte, ne peut être considérée comme un énoncé. De même on refusera :

(10) **John must go and see the doctor; he has a cough.*

car une toux quelconque ne suffit pas à contraindre John à consulter. A l'inverse, *he has a nasty cough* est un énoncé recevable car l'ajout de *nasty* vient expliciter la nécessité de prendre un rendez-vous chez le médecin. En revanche, l'on acceptera :

(11) *He has a cold/ a temperature*

car cela renvoie nécessairement à une occurrence spécifique, à une situation particulière, donc à un état passager du sujet de l'énoncé.

Mentionnons ici quelques constructions de cette nature pour lesquelles la présence d'un adjectif est nécessaire (ajouté entre parenthèses à titre d'exemples) : **He has a look (strange, severe)*, **He has a laugh (stupid)*, **He has a cough (bad, nasty)*, **She has a smile (charming)*, **You'll have a time there (fabulous, wonderful)*, **have a welcome (hearty, warm)*. De la même façon :

(12) **They have a life.*

n'est pas recevable tel quel, c'est-à-dire sans adjonction quelle qu'elle soit, comme *of their own* par exemple, alors que :

(13) *Tina Bowler and Tony Kerr have a happy family life, but at a price.* [K1E 1611]

est tout à fait acceptable.

Il faut donc introduire un élément impliquant une spécificité, voire une situation particulière, ou un état spécifique du sujet. De la même façon : *have a career* sera nécessairement suivi de *as a singer* par exemple. *They have a feeling* devra être suivi d'une forme de complémentation comme *of optimism*. Et l'on refusera : **She has a fondness for him*, non pas parce que *fondness* appartient à la catégorie du continu compact, mais parce que l'ajout d'un adjectif comme *certain* permettrait de renvoyer à une occurrence particulière de *fondness*, avec ses propriétés spécifiques, ce qui rendrait l'énoncé recevable.

Have a word, quant à lui, impose la présence d'un complément comme *with him*. Et dans ce cas, la pluralisation est possible : *He had words with him*. Inversement, un adjectif ne sera nullement nécessaire lorsque le contexte implique une occurrence situationnelle particulière :

(14) *We shall have a referendum.*

4.2. Emplois d'un adjectif lorsque *have* est suivi d'un prédicat nominalisé

Il en va différemment des formes périphrastiques, pour lesquelles l'adjectif est d'un emploi facultatif. Il peut être supprimé sans dommage pour la compréhension de l'énoncé. Des adjectifs accolés à un prédicat nominalisé indiquent seulement la manière dont le procès est, a été ou sera effectué. En présence d'un prédicat nominalisé, on peut aisément transformer tout ensemble adjectif + PN en un verbe suivi d'un adverbe. Ainsi *have a quick look* devient *look quickly*, mais l'on perd alors la dimension qualitative concernant l'état du référent du sujet. Et il ne peut s'agir là encore que d'un événement spécifique, comme dans le cas d'états du sujet (cf. seconde colonne de notre tableau initial).

4.3. Importance du contexte et apport qualitatif de l'adjectif en présence d'un nom ou d'un prédicat nominalisé

Hors contexte, il peut être difficile parfois de distinguer le prédicat nominalisé du nom. De fait, pour *have a severe look*, pris hors contexte, aucune des deux possibilités n'est *a priori* exclue, *look* pouvant être compris comme verbe d'état ou de processus. Dans *he had a severe look*, *look* doit cependant être pris comme verbe d'état et non comme verbe de processus ; nous sommes en présence du nom *look*. Et si *he had a severe look* ne peut être transformé qu'en *he looked severe* et non **he looked severely* – qui d'ailleurs appellerait un complément d'objet – c'est précisément parce que *look* doit être pris comme verbe d'état et non comme verbe de processus. Employée à l'impératif, ou dans tout autre contexte où interviennent des rapports inter-sujeatifs, l'expression *have a severe look* renverra nécessairement à un processus, puisque l'énonciateur incite le co-énonciateur à agir; et *look* devra être considéré comme prédicat nominalisé. C'est donc bien le contexte qui permet d'affirmer avec plus de certitude qu'il s'agit d'un PN ou d'un nom.

De plus, devant un prédicat nominalisé, on ne peut trouver toutes sortes d'adjectifs. Ceux-ci sont d'ailleurs relativement peu nombreux, car ils doivent constituer un apport qualitatif sur la nature du procès. Parmi eux figurent le plus souvent *good*, *long* et *quick*. Aussi les notions de distance ou de durée ne sont-elles pas à considérer comme telles, mais elles doivent être vues comme éléments d'appréciation qualitative sur l'événement en question. *Long* associé à *chat* par exemple dans *We had a long chat* ne renverra pas

simplement à la durée de l'événement, mais à sa qualité, et nous traduirions par « nous avons bien bavardé »¹⁰. S'ajoute ainsi une notion de plaisir.

Il est des cas cependant où l'emploi d'un adjectif peut s'avérer nécessaire :

(15) **We had an escape.*

est mal formé car on ne verrait pas quelle serait la spécificité de la forme périphrastique par rapport au prédicat *escape*, alors que l'ajout de *narrow* rend l'énoncé tout à fait recevable.

5. Les différents types de prédicats nominalisés

Une analyse plus approfondie des prédicats nominalisés à la suite de *have a* semble désormais nécessaire, là où l'analyse syntaxique telle qu'elle se présente dans les dictionnaires unilingues se contente de l'appellation « nom ».

On distinguera en effet trois cas que nous étudierons successivement et pour lesquels nous ferons le récapitulatif des singularités :

a) le prédicat nominalisé se présente sous la même forme lexicale que le nom, comme *walk*, *laugh* par exemple.

b) alors qu'il existe une forme lexicale distincte du verbe, c'est le verbe qui va figurer à la suite de *have a*, comme dans *have a think*.

c) il n'existe pas de forme lexicale nominale, comme dans *have a go*.

5.1. Le verbe et le nom sont homomorphes :

Certains prédicats nominalisés ne se distinguent nullement du nom homomorphe dont ils possèdent toutes les propriétés. C'est le cas de *sleep*, *laugh*, *chat* par exemple.

Outre la propriété d'être précédé de l'article *a*, comme dans :

(16) "*You have had a sleep!*" she said. "*It's time to open your eyes.*" [Frances Hodgson Bennett, *The Secret Garden*]¹¹

ils peuvent aussi être précédés d'un adjectif : *have a long sleep*, *have a good laugh*, *have a quick chat*, *have a quiet read*, *have a little read*, *have a little snooze*.

Mais, comme nous l'avons signalé, ces adjectifs doivent être seulement à valeur qualitative car ils portent sur la nature du procès.

De plus, il est impossible de dénombrer, *they had a kiss* renvoyant à la notion *kiss*, qui, comme « s'embrasser » en français, implique échange de baisers. On refusera donc : **They had kisses*. La seule possibilité d'introduire une quantification est de passer par l'emploi d'un autre verbe : *They exchanged kisses*, par exemple.

Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne puisse pas y avoir itération :

(17) *That's all right, it's good to have a cry sometimes.* [AOF 1228]

¹⁰ Nous renvoyons à ce propos à notre article sur *Have a + PN* (Souesme [2008]).

¹¹ On voit que la notion de durée du procès, envisagée par A. Wierzbicka comme discriminante, est en fait non pertinente. On ne prend en considération ici le fait que le référent du sujet, après s'être reposé, devrait maintenant avoir recouvré toute sa lucidité d'esprit. Il s'agit donc à nouveau de renvoyer à un état présent du sujet.

Ces prédicats nominalisés peuvent être suivis d'une forme de complémentation nominale :

(18) *Oh don't be silly, have a cry on my shoulder.* [FU1, 2407]

Cependant, si *have a drink of whisky* est recevable, comme l'a noté A. Wierzbicka [1988],

(19) **Have a drink of the whisky*

ne l'est pas, car le terme but du procès *drink* subit un changement d'état, et l'on est ainsi conduit à considérer l'occurrence sur le plan situationnel, donc quantitatif, et non plus qualitatif.

Les prédicats nominalisés sont susceptibles de recevoir une forme génitive :

(20) *Too little exercise during the day and you will find it difficult to have a good night's sleep.* [AD0 953]

De plus, on ne peut nominaliser que certains verbes ; on ne peut pas dire par exemple : **have an argue, have a kneel-down, have a resign.*

Et comme nous l'avons déjà signalé dans l'un de nos précédents articles, ces prédicats nominalisés seront considérés comme appartenant à la catégorie du continu ; les occurrences ne sont pas pluralisables. Une quantification indéfinie est cependant possible car elle permet de se situer sur le plan qualitatif ; ainsi, nous avons rencontré *have a little snore* :

(21) *Well just lie down and have a little snore!* [KDM 3374]

Cependant le prédicat nominalisé associé à *have a* ne possède qu'une seule des acceptions du nom, celle que l'on peut dériver du verbe de processus correspondant. Citons :

- *have a cry* (sens différent du nom *cry* au sens de « cri ») :

(22) *That's all right, it's good to have a cry sometimes.* [AOF 1228]

- *have a break* (sens différent de *break* au sens de « rupture »)

(23) *"I'm sorry, Rudi...Could we have a short break please...my heel."* [J19 990]

- *have a drive* (sens différent de *drive* au sens de « allée ») :

(24) *When it was over, I asked him if he would let me have a drive and ride with me.* [FBL 2821]

(25) *When a new car comes well cos me and Chris will have a drive of it.* [KD7 3254]

(26) *You can have a drive round actually, round by the Coca Cola factory there maybe somewhere* [KE3 1814]

(27) *He had had a long drive and, in the face of great provocation, behaved, on the whole, exceedingly well.* [FB9 971]

- *have a smoke* (sens différent de *smoke* au sens de « fumée ») :

(28) *Stretch your legs, have a smoke.* [HRA 1102]

(29) *I've only got quarter an hour to go down and have a smoke.* [KBE 6917]

5.2. Alors qu'il existe une forme lexicale nominale distincte du verbe, c'est le verbe qui figure à la suite de *have a*, d'où l'appellation de prédicat nominalisé

Voici quelques exemples :

- *have a read* <=> *reading*

Have a read conserve cependant un fonctionnement nominal :

(30) *Have a read of my newspaper.* [J13 1415]

mais verbal également :

(31) *Have a read through it.* [JNW 316]

- *have a think* <=> *thought*

(32) *You need to have a think about those things as well.* [F7R 452]

(33) *So we'll just have a little quick think about numbers generally, and then we'll sort of have a look at the fractions, and then we'll have a look at percentages.* [JP4 29]

- *have a try* <=> *trial*

(34) *Annette says she wanted to encourage the boys to have a try at something different.* [K21 3648]

5.3. Dans d'autres cas, il n'existe pas dans le lexique de forme nominale correspondante

- *have a go*

(35) *Helena, I don't really know how to put this but I'll have a go.* [KCE 66]

(36) *Can I have a go?* [KBW 15995]

- *have an eat*

Bien que rares, nous avons récupéré quelques emplois de cette structure :

(37) *Jeff was silent. Presently James rose. "But there's no use talking about it. I've got to be going. We have an eat tonight at Tucker's."*

www.tanaya.net/net/Books/vspld10/index3.html (emprunté à C. Douay)

(38) *Swimming worked up our appetites, so we went to have an eat out at Jusco after that, but found out it's closed on Mondays.* www.xanga.com/home/asp (emprunté à C. Douay)

- *have a say*

(39) *In order for individuals to be interested in their community they have to feel they have a say.* [HSC 1767]

- *have a wash/have a shave*

(40) *He had a quick wash and shave, put on a clean shirt and hurried out to his car.* [KAT 139]

Et il n'est pas impossible non plus de rencontrer *have a shave* à la suite d'un autre forme en *have* suivie du syntagme nominal *a bath* :

(41) *You'll go upstairs and have a hot bath and a shave.* [JYC 4129]

Ceci nous révèle à quel point l'assimilation d'un prédicat nominalisé à un nom est syntaxiquement possible dans un contexte de processus dépourvu d'ambiguïté comme ici, qui fait que *have a hot bath* est nécessairement compris comme processus.

On observe par ailleurs l'existence de formes uniquement nominales comme *have a right* par exemple. Il n'existe alors aucun risque de confusion avec les emplois de *have a* suivis d'un prédicat nominalisé. Or cette construction, pour simplissime qu'elle soit, soulève néanmoins des problèmes de correction grammaticale pour un francophone. Nous avons déjà signalé l'emploi de l'article *a* au détriment de *the* alors que nous sommes dans une situation spécifique, là où en français, nous emploierions l'article défini :

(42) *Consumers of all ages have a right to reasonable protection against the sale of faulty goods and, of course, against fraud.* [B01 1296]

(43) *You did not have a choice.* [HGD 1162]

Il s'agit là d'une première mention d'une occurrence d'une notion, et donc l'emploi du déterminant *a* est tout à fait logique.

Des problèmes de quantification peuvent également se poser car, si des quantifieurs indéfinis sont possibles, comme dans d'autres cas étudiés ici, ils seront considérés comme étant à valeur qualitative : le sens de *have a few words with somebody*, par exemple, est différent de *have a word with*. Quant à la pluralisation, *have words with*, elle entraîne un effet de sens différent, preuve supplémentaire que l'on se situe bien sur le plan qualitatif, et non sur un plan strictement quantitatif.

6. Quelques remarques supplémentaires, en guise de conclusion, concernant *have a* ayant pour référent du sujet un non-animé non-humain

La distinction entre prédicat nominalisé et nom apparaît linguistiquement nécessaire pour l'analyse des suites lexicales formées à partir de *have a* puisqu'elle correspond à deux valeurs bien distinctes du verbe *have*. Elle nous a permis également de réfléchir plus avant sur ce qu'une simple analyse morphologique se contente de classer sous le vocable d'adjectif ou d'article indéfini.

Il convient toutefois d'ajouter que nous n'avons abordé ici qu'une partie du problème posé par l'emploi de *have a* suivi d'un nom, car nous avons volontairement laissé de côté les emplois de *have a* pour lesquels le sujet d'énoncé réfère à un non animé non humain. Bien que ne se pose plus ici la question de la distinction entre nom et prédicat nominalisé, c'est dans ce domaine également qu'il faudrait poursuivre les recherches car toutes les questions de recevabilité d'énoncés de cette nature sont loin d'être résolues, dont celles relevées notamment par P. Larreya [1989a]. Ainsi faudrait-il expliquer pourquoi **This letter has a stamp* n'est pas acceptable, alors que :

(44) *This letter has a stamp on it.*

est correct. Le fait d'ajouter *on it* renvoie à la situation initiale, spécifique, celle de la situation d'énonciation ; cela permet d'attribuer au référent du sujet un état particulier ; on se situe donc du côté qualitatif : la lettre en question est timbrée, donc prête à partir. On ne réfère pas à une propriété de cette enveloppe, qui serait, et donc aurait été, observable en toute circonstance.

De même :

(45) *This table has a scratch on it.*

implique que la table est dévaluée en raison de la rayure en question. On a donc affaire à une propriété associée.

Inversement :

(46) ? *This table has a lamp on it.*

sera considéré comme douteux par les anglophones : le fait qu'une lampe soit posée sur la table ne permet pas de conférer à cette dernière une propriété spécifique particulière.

De nouveau ici, si l'on observe une construction syntaxique tout à fait correcte en surface, cela ne résout pas les problèmes de recevabilité. Il semble bien que la réponse se trouve à nouveau du côté « état de l'ayant » pour reprendre l'expression de Benveniste, donc du côté qualitatif, comme nous l'avons observé dans cet article, puisque nous sommes amené à prendre en compte un état spécifique du référent du sujet de l'énoncé.

Cela constitue en soi un objet d'étude particulièrement vaste, qui devrait déboucher selon nous sur une valeur unifiante de *have*, qui n'aurait plus grand rapport avec la notion de possession qu'on lui accorde généralement. Beau sujet de thèse en fait !

Bibliographie

- BENVENISTE** Emile, 1966, « *Etre et avoir dans leurs fonctions linguistiques* », in *Problèmes de linguistique générale*, 1, Paris : Gallimard, Chapitre 4.
- BOISSON** Claude, 1987, « *Anglais have, français avoir et l'empathie* », in *La Transitivité*. CIEREC, Travaux LII, Université de Saint-Etienne, 155-180.
- BOUSCAREN** Jeanine, **CHUQUET** Jean & **FILHOL-DUCHET** Bénédicte, 1982, « *Have opérateur de localisation* », in BOUSCAREN Jeanine (ed.), *Cahiers de Recherche en Grammaire anglaise* T.1, Paris/Gap : Ophrys, 53-72.
- CHARREYRE** Claude, 1999, *Vers une syntaxe énonciative de l'anglais*, document de synthèse et perspectives en vue de l'HDR, Université de Paris VII-Denis Diderot.
- CHUQUET** Hélène, **CHUQUET** Jean & **GILBERT** Eric, *Glossaire français-anglais de terminologie linguistique du SIL, Théorie des Opérations Énonciatives : définitions, terminologie, explications*, http://www-01.sil.org/linguistics/glossary_fe/defs/TOEFr.asp
- COTTE** Pierre, 1998 « *Have n'est pas un verbe d'action : l'hypothèse de la réélaboration* », in ROUSSEAU André (ed.), *La transitivité*, Lille : Presses Universitaires du Septentrion.
- DOUAY** Catherine, 2000, *Éléments pour une théorie de l'interlocution. Un autre regard sur la grammaire anglaise*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes.
- DOUAY** Catherine, 2005, « *Un autre point de vue sur have* » in *Corela*, Volume 3, Numéro 1, revue du CerLICO, publication en ligne de l'université de Poitiers.
- GUÉRON** Jacqueline, 1995, "On *Have* and *Be*", in BECKMAN Jill (ed.), *Proceedings of the North Eastern Linguistic Society* 25, volume 1: *Papers from the main session*, 191-206.
- GUÉRON** Jacqueline, 1996, « *Etre et avoir* » in NASH Léa & TSOULAS Georges (eds.), Actes du colloque *Langues et Grammaires* (1994), Université Paris 8.
- GUÉRON** Jacqueline, 1998, « *Le verbe avoir et la possession* », in GUERON Jacqueline & ZRIBI-HERTZ Anne (eds.), *La grammaire de la possession*, Nanterre : Publidix , 167-193.
- GUILLEMIN-FLESCHER** Jacqueline, 1981, *Syntaxe comparée du français et de l'anglais*, Paris/Gap : Ophrys.
- LARREYA** Paul, 1989a, « *Sur la relation be/ have* », in *L'Anaphore, Domaine anglais*, Saint-Étienne : CIEREC, 59-77.
- LARREYA** Paul, 1989b, « *BE et HAVE auxiliaires et connecteurs prédicatifs* », *Sigma*, n° 12/13, 105-152.
- SOUESME** Jean-Claude, 2007, « *De la nature des adjectifs dans les constructions en HAVE A suivi d'un GN ou d'un PN* », intervention à la journée d'agrégation 2006-2007, 2 Février 2007, publication en ligne sur le serveur de l'ALAES.
- SOUESME** Jean-Claude, 2008, « *Ces étranges impossibilités d'emploi de HAVE A suivi d'un prédicat nominalisé* » intervention à l'atelier Linguistique du Congrès de la SAES, Nantes, mai 2006, in *Travaux* 137 du CIEREC, Publications de l'Université de Saint-Etienne.
- SOUESME** Jean-Claude, 2009, « *L'implicite véhiculé par have* », intervention au Congrès de la SAES, Avignon, mai 2007, in *L'envers du décor, Etudes de Linguistique Anglaise*, Avignon : Editions universitaires d'Avignon.
- WIERZBICKA** Anna, 1988, "Why can you *have a drink* when you can't **have an eat*?", in *The Semantics of Grammar*, Amsterdam/Philadelphie: John Benjamins.